

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 77

Artikel: L'idée marche...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254892>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 3.75
 ETRANGER... » 4.50
 Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

La case, par an Fr. 25.—
 2 cases. » » 45.—
 1 case et demie » 35.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : L'Idée marche... : E. GD. — Lettres de Vienne : Le suffrage féminin en Autriche allemande : Gisela URBAN. — Les Femmes et la Chose publique : I. Chronique parlementaire neuchâteloise : Emma PORRET ; II. Chronique parlementaire fédérale : E. GD. — Notre bibliothèque : Nicole Vandél ; *l'Ecole de demain*. — Correspondance. — Association suisse pour le suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

L'IDÉE MARCHE...

... Et elle a marché, chez nous aussi enfin, ce mois ! La grande vague suffragiste qui passe sur le monde ne se borne plus à clapoter gentiment à nos frontières : elle envahit nos Parlements, éclabousse nos réactionnaires et entraîne dans son irrésistible remous les derniers échafaudages de mauvais arguments péniblement amassés par nos adversaires ! C'est du moins, et pour employer un langage moins imagé, l'expérience douloureuse que vient de faire le 24 février, le Conseil d'Etat neuchâtelois, dont le rapport rejetant l'introduction du suffrage — rapport remarquablement pauvre et plat, soit dit en passant — a été démoli par un Grand Conseil, beaucoup plus éclairé et progressif, qui a imposé au gouvernement, par une majorité de 15 voix, l'obligation de présenter prochainement un projet de loi constitutionnelle sur les droits politiques des femmes.

Notre collaboratrice neuchâteloise, M^{lle} Emma Porret, expose et commente plus loin ce débat au succès duquel elle a, comme présidente de l'Union Féministe, et avec la collaboration inappréciable de M^{lle} Rose Rigaud, présidente du Comité d'action, si largement contribué. Nous nous bornons donc ici à exprimer au nom des suffragistes suisses nos plus chaudes félicitations aux vaillantes féministes neuchâteloises, et à leur dire que cette première étape qu'elles viennent de franchir sur la route du succès — car le vote des femmes étant virtuellement admis par le Grand Conseil, la ratification par votation populaire sera la seconde et la dernière — nous l'avons toutes en Suisse franchie avec elles. Il est certain, en effet, que l'exemple de Neuchâtel sera d'un poids énorme dans nos législations cantonales et fédérale ; que personne ne pourra plus arguer que la réforme suffragiste, bonne dans d'autres pays, ne correspond ni à nos mœurs ni à nos traditions. Et l'admirable écrivain qui affirmait tout dernièrement encore dans la *Thurgauer Zeitung* que *les vraies femmes suisses ne devaient pas avoir d'autre idéal que de faire la cuisine et d'élever leurs enfants* sera tout penaud d'être privé de son meilleur argument, ne pouvant décemment et par pudeur confédérale refuser aux Neuchâteloises le titre de femmes suisses !

C'est donc un progrès non seulement pour nos amies neuchâteloises, mais pour nous toutes, que nous enregistrons joyeusement aujourd'hui. Que Neuchâtel s'engage le premier dans cette voie, cela ne nous étonne nullement. Sachant le travail accompli

dans ce canton, connaissant l'état d'esprit de divers milieux, nous avons toujours pensé que ce serait — ô malice du sort ! — le canton du plus distingué de nos adversaires, M. Philippe Godet, qui donnerait l'exemple. A qui le tour maintenant ?

A Genève, les suffragistes qui étudiaient la possibilité de lancer une initiative populaire, désirant soustraire la question aux politiciens du Grand Conseil pour la porter une bonne fois devant les électeurs, ont vu surgir de la manière la plus inattendue pour eux un nouveau projet de loi suffragiste, dû à un infatigable champion de notre cause, M. Marcel Guinand, député démocrate (libéral). Ce projet qui a été annoncé, mais pas encore déposé à l'heure où nous écrivons ces lignes, est aussi large et aussi hardi que celui de M. Guillermin était restrictif et prudent. Ce sont en effet les deux tactiques toujours en présence : ou demander beaucoup pour être sûr d'obtenir un peu ; ou demander très peu pour n'effaroucher personne. Les débats et le vote du Grand Conseil nous diront laquelle de ces deux méthodes est actuellement la bonne. Il est certain qu'un changement d'opinion s'est accompli dans bien des milieux, et que la nécessité du suffrage s'impose maintenant à de nombreux citoyens soucieux de régénération politique et sociale : nous en voyons de constants indices à Genève. Puissent certains de nos députés réfractaires avoir ressenti cette bienfaisante contagion, et ceux qui trouvaient, au mois de juin encore, que c'était perdre leur temps en « discussions philosophiques » que de parler de suffrage féminin, alors que les femmes elles-mêmes, affirmaient-ils, préféreraient de beaucoup des pommes de terre au droit de vote... puissent ces messieurs avoir été touchés par la grâce des temps nouveaux et apporter leur appui à la courageuse initiative de M. Marcel Guinand.

Enfin, le Comité central du parti radical zurichois a décidé de soumettre la question du suffrage au Congrès cantonal du parti, deux propositions étant en présence à la suite de la motion Greullich déposée en automne 1917 devant le Grand Conseil : celle du Conseil d'Etat de réaliser le suffrage féminin par étapes (suffrage municipal d'abord), et celle des socialistes de reconnaître les droits politiques complets aux femmes. Il est significatif de voir le parti radical s'en préoccuper.

* * *

Nous avons aujourd'hui — une fois n'est pas coutume... : hélas ! — de si grosses nouvelles de notre propre pays à annoncer

et à commenter, que force nous est d'être brève quant aux événements féministes étrangers. Et pourtant, il s'en est déroulé de fort significatifs durant ce mois. D'abord, après les Anglaises, après les Allemandes, les Autrichiennes ont voté. Très nombreuses si nous en croyons les dépêches à la presse quotidienne, et sept femmes comme on le verra plus loin ont été élues à Vienne. En tout cas, ces élections ont marqué une avance socialiste caractérisée : bel argument pour ceux qui voient dans le vote des femmes un appui donné aux partis extrêmes, belle tranquillité pour ceux que les élections badoises, conservatrices et cléricales grâce aux suffrages féminins, avaient quelque peu chiffonnés... N'est-ce pas plutôt la preuve de ce que nous avons toujours cru et affirmé, soit que le vote des femmes ne changera pas sensiblement la force respective des différents partis, chacune votant suivant ses sympathies, ses affinités et ses besoins économiques, mais qu'il orientera la politique, après l'avoir assainie, vers les problèmes sociaux et humanitaires que toute femme, socialiste ou conservatrice, sent plus près d'elle que les hommes ? A constater dans l'ex-Grand-Duché et dans l'Autriche allemande les résultats si diamétralement opposés des premières élections faites avec le concours des femmes, on est de plus en plus persuadé de cette vérité.

A Paris s'est réunie, du 10 au 17 février, une Conférence de féministes des pays alliés, des délibérations de laquelle pourrait bien sortir un grand progrès : la représentation féminine au Congrès de la Paix. Ces dames ont reçu le meilleur accueil du président Wilson, d'une part, de M. Clemenceau d'autre part (quelques jours à peine avant l'attentat). Le président des Etats-Unis a envisagé comme la meilleure solution pratique la création d'une Commission spéciale chargée au Congrès de s'occuper des questions féminines ayant un caractère international, en rapport direct avec un Comité de femmes alliées. Le président du Conseil français est allé, lui, plus loin encore, en déclarant qu'il valait beaucoup mieux que les femmes entrent directement dans les Commissions de la Conférence de la Paix. Ce serait là un pas d'importance capitale... et pourtant chose si simple et si naturelle que des femmes soient consultées pour la solution de questions qui les intéressent directement !

Ce ne sont d'ailleurs pas les féministes interalliées qui auront à se prononcer sur celui des deux projets, Wilson ou Clemenceau, qu'elles préfèrent, mais elles ont en attendant à établir la liste des questions à étudier. Ce ne sera pas difficile. Le dernier numéro de *Jus Suffragii* posait nettement les quatre revendications essentielles des femmes de tous les pays, revendications d'ordre politique (suffrage intégral et éligibilité), économique (égalité de salaires), civil (nationalité de la femme mariée) et moral (égalité de morale).

Certaines de ces revendications, comme celles du suffrage sont d'ordre intérieur, et M. Wilson a dit très nettement lui-même que le Congrès de la Paix ne pourrait pas s'immiscer dans l'organisation politique des différents pays pour leur prescrire le suffrage des femmes ; mais les autres, celle de la nationalité de la femme mariée, celles qui touchent au domaine du travail, à la lutte contre l'immoralité, peuvent recevoir d'une organisation internationale une impulsion considérable.

Enfin, dans le domaine suffragiste, M. Clemenceau s'est déclaré partisan du vote municipal des femmes. Et le Luxembourg débarrassé de sa grande-duchesse germanophile, a reconnu le suffrage aux femmes âgées de 21 ans et l'éligibilité aux femmes âgées de 25 ans.

E. Gd.

LETTRES DE VIENNE

Le Suffrage féminin en Autriche allemande

(De notre correspondante)

I

Vienne, le 2 février 1919.

Pendant les quatre années qui viennent de s'écouler — les plus terribles sans doute par lesquelles une génération ait jamais passé — la question féministe a été complètement reléguée à l'arrière-plan. Les horreurs de la guerre, les efforts et les sacrifices réclamés de chacun par les tâches multiples et compliquées de l'assistance et de l'entraide sociales, ont mis dans l'ombre le côté intellectuel du problème. Partout les besoins croissants de l'organisation et de la résistance économique, ainsi que les nécessités militaires et techniques, faisaient sentir leur prédominance et absorbaient les activités. D'autre part, tous les espoirs se concentraient sur la force masculine : comment l'intérêt se serait-il porté sur les droits de la femme ?

Le suffrage féminin paraissait donc repoussé bien loin dans l'avenir ! Subitement, cette prérogative que ses défenseurs regardaient comme le premier pas vers l'égalité, tandis que les observateurs superficiels y voyaient l'aboutissement de nos efforts — a été accordée aux femmes de l'Autriche allemande. Nous la devons à la révolution qu'a déchaînée la débâcle militaire et politique de la monarchie.

La république démocratique créée le 12 novembre nous a conféré à la fois l'électorat complet et l'éligibilité. L'importance sans pareille de la période actuelle aggrave de façon incalculable la responsabilité qui va être la nôtre. La plupart des femmes autrichiennes n'avaient jamais réclamé le vote. Elles ne sont nullement préparées à en faire usage et en ignorent la signification. Seuls quelques esprits clairvoyants comprennent l'importance que ce droit acquiert à une époque de reconstruction comme celle que nous traversons.

L'approche des élections à l'Assemblée nationale — fixées au 16 février — impose donc aux groupements féministes la tâche ardue d'arracher à leur indifférence les nouvelles citoyennes et de les amener à faire usage de leur qualité d'électrice. Nous nous rendons compte de la portée immense que cette consultation populaire aura pour l'avenir du pays. A côté de celle de son existence même, se posent d'autres questions : domination d'une caste ou restauration sociale ? Militarisme ou humanitarisme ? Jamais les représentants d'une nation n'eurent à prendre des décisions aussi grosses de conséquences. Il dépendra d'eux de ramener l'ordre dans le chaos, d'inspirer courage et confiance à la population et de la conduire vers des destinées meilleures.

Dans la préparation politique qu'il est urgent de donner aux électrices, il faut avant tout insister sur les conditions d'existence et de développement qui feront le principal objet des discussions parlementaires. Les principes fondamentaux du mouvement féministe et les relations intimes qui le rattachent au progrès général, à la civilisation même, doivent être exposés clairement, de façon à éveiller l'intérêt et la compréhension de toutes.

La tâche dont il s'agit a été prise en mains dans une large mesure par l'Association pour le suffrage de l'Autriche allemande (*Deutschösterreichischer Verein für Frauenstimmrecht*) qui est issue de l'ancien comité pour le suffrage fondé en 1906. Elle a pu se constituer grâce à la suppression du paragraphe 30 de la